



Infirmier référent : promesse tenue, le décret sera soumis au HCPP le 4 septembre prochain

Paris le 28 Août 2025 - La Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) se félicite de l'annonce de la soumission, le 4 septembre 2025, du décret relatif à l'infirmier référent au Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP).

Cette décision fait suite à l'interpellation officielle de la FNI adressée au ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention le 26 juillet dernier, dans laquelle nous alertions sur les conséquences graves de l'annulation partielle du décret par le Conseil d'État. Dans sa réponse du 31 juillet, le ministre Yannick Neuder s'était engagé à procéder à une régularisation rapide de la procédure, dans le respect des règles de concertation.

La FNI salue aujourd'hui la tenue de cet engagement : **la promesse est tenue**. La présentation du texte au HCPP marque une étape décisive vers le rétablissement de ce dispositif essentiel pour la coordination des soins, l'accès à la santé dans les territoires et la reconnaissance des compétences infirmières.

Le rôle de l'infirmier référent constitue un pilier majeur de la transformation de notre système de santé. Sa consolidation réglementaire apportera la stabilité juridique attendue par les professionnels et une meilleure réponse aux besoins des patients.

La FNI restera pleinement mobilisée pour que l'issue de cette procédure permette le rétablissement effectif et rapide du décret, afin que les infirmiers puissent exercer pleinement leur mission auprès de la population.

Contact :
Daniel Guillerm Président
Portable 06 08 84 50 27